

L'école face à la crise sanitaire :

SUD réclame sept mesures exceptionnelles



À la suite du discours d'Emmanuel Macron le 13 avril, le ministre Blanquer s'est exprimé dans les médias le 14 avril au sujet de la possible réouverture des écoles et des établissements à partir du 11 mai. Faire reprendre les élèves et non les étudiant-e-s, cela montre bien que la priorité est de faire prendre en charge les enfants des salarié-e-s, et non une question pédagogique.

Pour SUD éducation, l'urgence est d'abord sanitaire, et il s'agit en priorité de préserver la santé de la population, dont les personnels, les élèves et leurs familles. Les personnels seront légitimement en situation de se poser la question de leur sécurité ainsi

que de celle des élèves, et le droit de retrait pourra s'imposer comme un mode d'action incontournable. SUD éducation s'opposera à la réouverture des écoles et des établissements tant que la situation sanitaire ne le permettra pas, et pourra appeler les personnels à utiliser leur droit de retrait.

La situation est exceptionnelle. Pour y répondre, SUD éducation revendique un ensemble de mesures à la hauteur de la situation. La fédération SUD éducation se tient prête à discuter de la mise en oeuvre d'un tel plan d'action exceptionnel, nécessaire dans la période.

1. Concernant les annonces de la réouverture des écoles le 11 mai

En premier lieu, la reprise ne pourra se faire que dans le cadre des garanties sanitaires les plus fortes. Le dépistage systématique et réguliers de l'ensemble des personnels et des élèves doit être un préalable à la reprise des cours. Le nettoyage des locaux devra pouvoir être régulièrement fait par des personnels protégés et équipés du matériel adéquat. Le matériel nécessaire (masques, gels hydroalcoolique) devra être mis à disposition en quantité suffisante dans l'ensemble des écoles, établissements et universités. Les effectifs par classe doivent être immédiatement réduits pour respecter la distanciation sociale. Un plan de suivi sanitaire des élèves et des personnels doit être

mis en place immédiatement. Au-delà, il est indispensable que les règles prévues dans la réglementation concernant la santé des personnels soient enfin respectées, et notamment la visite médicale de droit. Cela implique la création d'une médecine de prévention digne de ce nom, et donc un recrutement massif de médecins, alors qu'actuellement il n'y a qu'un médecin de prévention pour 22 000 personnels de l'éducation. **SUD éducation s'opposera à la réouverture des écoles et des établissements tant que la situation sanitaire ne le permettra pas, et pourra appeler les personnels à utiliser leur droit de retrait.**

2. Concernant l'enseignement à distance

Durant la période de fermeture des écoles, établissements et universités, le lien scolaire continue de perdurer, à travers les efforts déployés par les personnels pour rester en contact avec les élèves et les familles. En dépit de ces efforts et contrairement à ce que le ministre a annoncé, ce n'est pas 5% des élèves qui ont décroché, mais bien plus, notamment les plus précaires, les moins équipés, les moins à l'aise avec l'outil numérique, sans compter les difficultés à travailler en autonomie ou sans aide. Pour SUD éducation, il est inacceptable de continuer à mettre la pression sur les personnels, mais aussi sur les élèves et les familles, pour lesquelles les situations sont très variables et souvent compliquées dans cette période.

En particulier, nous considérons qu'il ne faut pas faire étudier de nouvelles notions pendant cette période, ce qui aurait nécessairement pour effet d'accentuer les inégalités scolaires plus fortes encore que d'habitude. De la même manière et pour les mêmes raisons, il ne saurait y avoir une quelconque prise en compte d'évaluations durant cette période. Une communication claire doit être faite par le ministère en direction des personnels, des élèves et de les parents : que l'école s'est bien arrêtée le 13 mars, même si les personnels mettent beaucoup en oeuvre pour maintenir un lien scolaire. Il est difficile d'évaluer les conséquences du confinement sur les élèves et qu'il faudra prendre en compte à la reprise.

3. Concernant les examens

La prolongation du confinement implique l'abandon des épreuves de fin d'année du baccalauréat et du DNB. Le ministre avait déjà annoncé cela vendredi 3 avril, excepté pour les épreuves de Français, en annonçant que l'obtention du baccalauréat serait fonction du contrôle continu. Pour SUD éducation, le contrôle continu est dans toutes les circonstances une mauvaise idée, tant il répercute les inégalités scolaires de départ en plus d'accentuer les inégalités entre établissements. Dans cette situation, et alors que seuls deux trimestres auront pu faire l'objet d'évaluations, c'est encore

pire. Pour SUD éducation, la seule solution raisonnable consiste dans le fait de valider l'examen pour tou-te-s les candidat-e-s inscrit-e-s (tout en autorisant le redoublement pour celles et ceux qui le souhaiteraient). En ce qui concerne les épreuves anticipées de Français, on voit une nouvelle fois comment le ministre s'est ridiculisé en annonçant leur maintien : SUD éducation réclame toujours, évidemment, leurs suppressions. Dans l'enseignement supérieur, il ne doit pas non plus y avoir d'épreuves, que ce soit en présentiel ou à distance.

L'école face à la crise : SUD réclame sept mesures exceptionnelles

éducation
SUD
Union syndicale
Solidaires

4. Concernant les stagiaires et les concours de recrutement

Les incertitudes pèsent lourdement sur les concours. Pour les concours dont les épreuves écrites ont déjà eu lieu, Blanquer veut imposer des épreuves orales en juin et juillet selon les cas, sans apporter aucune garantie sanitaire. Les annonces relatives à la visioconférence ne sont pas de nature à rassurer quant à l'égalité de traitement des candidat-e-s. Qui plus est, cela ne laissera qu'évidemment trop peu de temps aux lauréat-e-s pour préparer leur rentrée. Pour les épreuves internes, les épreuves sont prévues en septembre, ce qui empêchera les prises de poste à la rentrée. Pour SUD éduca-

tion, les épreuves doivent être limitées à des écrits, organisés avec toutes les garanties sanitaires, et permettre une prise de poste en septembre avec la formation nécessaire. En ce qui concerne les enseignant-e-s stagiaires cette année, nous considérons que l'ensemble des enseignant-e-s stagiaires doit recevoir au plus vite la garantie d'être titularisé-e-s, et recevoir dès leur première année une formation conséquente sur temps de travail pour favoriser au mieux leur entrée dans le métier.

5. Concernant les difficultés sociales des familles

Le confinement et l'éloignement de l'école a des conséquences sociales extrêmement importantes pour les familles. L'accès à la demi-pension représente pour un nombre important de familles une garantie d'accès à un repas équilibré pour chaque jour d'école. L'éloignement de l'école représente pour de nombreuses familles une difficulté financière insoluble. SUD éducation a écrit le 12 avril au ministre pour l'alerter de cette situation et demander le versement sans démarches préalables aux familles du montant des prestations sociales qui auraient dû leur être versé en l'absence de confinement.

Les difficultés des familles ne concernent pas seulement l'alimentation. Les violences intra-familiales, notamment les violences faites aux femmes et sur enfants, explosent durant cette période. Nous exigeons que les moyens les plus importants soient déployés pour protéger les plus fragiles, et qu'une communication claire sur les procédures à suivre soit adressée aux personnels, qui peuvent être amenés dans cette période à avoir connaissance de tels faits.

L'école face à la crise : SUD réclame sept mesures exceptionnelles

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

6. Concernant l'orientation et Parcoursup

Pour les élèves, les démarches d'orientation sont compromises. Plus encore que d'habitude, c'est l'école du tri social qui va fonctionner à plein régime. Le dispositif de sélection à l'entrée à l'université qu'est Parcoursup est maintenu tel que prévu dans cette période, alors que le lien avec les enseignant-e-s et les conditions d'accès au numérique sont très variables d'un-e élève à l'autre. Pour SUD éducation, cette situation

n'est pas tenable : il faut impérativement attribuer à chaque bachelier-e une place dans la filière de son choix. Cela demandera des créations de postes : il s'agit de traduire immédiatement dans le concret les annonces du président sur les nécessaires investissements dans les services publics et notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche.

7. Concernant les moyens indispensables pour la prochaine rentrée

12 millions d'élèves et étudiant-e-s, pour lequel-le-s l'école se sera arrêtée le 13 mars, auront manqué un nombre important de semaines de cours. L'année scolaire prochaine, le défi sera énorme pour les personnels, notamment pour celles et ceux qui accueilleront les élèves dans des classes charnières (CP, sixième, seconde...). Il est impensable que ce travail se fasse dans les conditions actuellement prévues pour la rentrée 2020. Certes, un certain nombre de postes supplémentaires ont été prévus dans le premier degré, mais ceux-ci ne couvriront même pas

les besoins liés aux annonces antérieures à la pandémie (dédoublage en grande section, grandes sections, CP et CE1 non-REP ou REP+). Or, ce qu'il faut maintenant, ce sont des créations massives de poste dans le premier et le second degré pour permettre au mieux une pratique pédagogique tenant compte du contexte, notamment par le biais de la limitation du nombre d'élèves par classe, au sujet de laquelle nous portons un certain nombre de revendications.

Pour SUD éducation, il est plus que temps de mettre fin à la casse du service public et aux réformes régressives. Sortons du capitalisme et ses crises : imposons un autre avenir pour une autre société

L'école face à la crise : SUD réclame sept mesures exceptionnelles

éducation
SUD
Union syndicale
Solidaires